

Entretien des chemins Vicinaux de Sanilhac (07) en 1809.

# CHEMINS VICINAUX.

A Sanilhac, le 29<sup>e</sup> 7<sup>bre</sup> 1809

LE MAIRE de la Commune de Sanilhac

M. Jean Duroué aux Dons aigues

**J**E m'empresse de vous annoncer qu'en vertu de la délibération du Conseil municipal du 15 <sup>mai</sup> et de l'arrêté de M. le Préfet, en date du 26 avril 1809, vous avez été taxé, M dans la distribution du travail à faire pour réparer les chemins vicinaux de cette Commune, pour quatre journées, dont avec voiture attelée de chevaux, mulets, vaches ou bœufs avec bête de somme, et à bras d'homme seulement.

Je vous invite à vous trouver au lieu des Sargues le 30 <sup>8<sup>bre</sup></sup> à 6 heures du matin, avec la voiture, les bêtes de trait ou à bât, et le conducteur que vous devez fournir, ou à vous faire représenter, ou à verser entre les mains d'un autre <sup>adjuant</sup> la somme de 50 <sup>75<sup>c</sup></sup> pour taxe de remplacement, à peine d'être cité devant le Juge de paix, et condamné à une amende qui sera déterminée par ce Magistrat, d'après l'arrêté précité.

Il s'agit, dans cette circonstance, d'un grand objet d'utilité publique; j'aime donc à penser que vous ne refuserez pas d'y coopérer, et que vous déférerez à l'invitation que j'ai l'honneur de vous faire,

Je vous salue :

Jugon <sup>me</sup>